



Coût des matériaux et « Guerre » tarifaire

Cher-ère client-e,

Depuis le début de la « guerre » tarifaire, comme vous l'avez certainement entendu, nous connaissons une hausse importante des coûts des matériaux dans divers secteurs touchés par du coût de divers matériaux pour les secteurs touchés. Ceci pourrait avoir une influence sur les montants d'assurance stipulés à vos contrats d'assurance actuel et peut causer une insuffisance d'assurance advenant un sinistre

Lors de chaque renouvellement les assureurs appliquent généralement une inflation automatique sur les montants d'assurances afin de tenir compte du taux d'inflation normal qui varie de 4% à 5%. Considérant le contexte actuel, ce pourcentage peut être insuffisant et vous causer un préjudice financier lors d'un sinistre éventuel.

Avec tous les changements et les hausses importantes des coûts des matériaux, il est recommandé qu'une évaluation professionnelle soit effectuées par une firme spécialisée.

Nous vous invitons à vérifier vos montants d'assurances afin de vous assurer que ceux-ci sont adéquats et nous vous invitons à nous contacter si vous désirez obtenir des informations supplémentaires ou pour procéder à des modifications.

Nous tenons à vous remercier pour votre confiance.